Le 28 février 2019
À M. Stéphane RICHARD
PDG Groupe Orange
78, rue Olivier de Serres
75505 Paris Cedex 15

Objet : préavis de grève pour le 8 mars 2019

Monsieur le président,

Dans le cadre de la journée interprofessionnelle de défense des droits des femmes, La fédération SUD PTT dépose un préavis de grève pour la journée du 8 mars 2019 (de 00h00 à 24h).

Ce préavis concerne l'ensemble des personnels titulaires, stagiaires, contractuels et auxiliaires ainsi que les personnels titulaires et non titulaires de droit public, y compris les services cycliques, exerçant leurs fonctions au sein des services du Groupe Orange France.

CE préavis est motivé par les inégalités persistantes Femmes/Hommes et dans ce cadre à Orange Sud PTT revendique :

- l'égalité salariale Femmes/Hommes,
- des moyens suffisants pour réduire les inégalités,
- un véritable « plan Marshall » pour le recrutement de femmes,
- une campagne de communication pour combattre le sexisme qui sévit toujours dans l'entreprise.

Et particulièrement comme indiqué par la commission EP du CCUES Orange :

- de tenir compte des analyses et demandes de la Commission Égalité Professionnelle du CCUES,
- de suivre régulièrement les chiffres sur toutes les DO et DN ; mettre en place des mesures de correction, nommer un pilote, qui soit motivé sur le sujet et ait le pouvoir d'astreindre les entités qui refusent de respecter l'accord
- de tenir les engagements pris dans l'accord Égalité Professionnelle
- de tenir les commissions de suivi, notamment locales, et ne pas s'en décharger sur la commission EP du CE, dont ce n'est pas le rôle…
- de fournir un bilan des actions menées à la commission EP du CCUES, ainsi que le montant des budgets alloués aux corrections d'écart ; ce qui est demandé tous les ans
- de fournir les avis des CE à la commission et ce, avant le passage en CCUES (demande récurrente…)
- d'envoyer, bien-sûr, le RSC au plus tôt, et pas en juin (ni en juillet…)
- de mener les campagnes contre le sexisme prévues
- de s'assurer qu'elles touchent tous les salariés (y compris ceux à qui on ne laisse habituellement aucun temps pour consulter l'intranet)
- de s'assurer de la bonne adhésion des directions ; promesse non tenue de l'accord précédent, reprise dans le nouveau ; que les freins soient identifiés et les actions de correction menées
- de prévoir des points d'étape en cours d'année.

Pour la Fédération Sud PTT

Ted Badinos

sudptt@sudptt.fr @sudptt.orange @Sudptt_Orange www.sudptt.org
Fédération des activités postales et de télécommunications
25-27 rue des Envierges 75020 Paris- 01 44 62 12 00